

RAPPORT
SUR LA SITUATION
DES
ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DES ARDENNES
PENDANT L'EXERCICE 1921-1922

PAR
M.MASSIET DU BIEST
ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT



CHARLEVILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE F. DEVIN ET A. ANCIAUX, SucCR
37-39, rue de l'Arquebuse, 37-39
1922

RAPPORT

DE L'ARCHIVISTE DEPARTEMENTAL

Conformément à l'article 4 du règlement du 6 mars 1843 et au paragraphe 32 du décret du 11 juin 1921, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur la situation des archives départementales depuis le 1^{er} août 1921 au 1^{er} août 1922.

-Local.

L'établissement des rayonnages, dont la liste a été donnée en 1921, a été achevé dans le courant de l'été dernier ; les salles 10 et 11, les salles du second étage du bâtiment A, puis celles du grenier du bâtiment B ont été aménagées les dernières. Pour la salle 11, salle désormais d'un seul tenant, il a fallu dégager un pan de mur des feuilles volantes anciennes qui y étaient accumulées et les transporter en face dans un rayonnage déjà établi. Elles sont d'ailleurs, à l'heure actuelle, partie enliassée, partie triée.

Au rez-de-chaussée du bâtiment B, vu l'insuffisance du rayonnage prévu (salle 13, 14 et 17, série O), j'ai fait construire, malgré l'obscurité, quelques travées médianes supplémentaires, mais il faudra modifier la répartition des perceptions pour les utiliser. Pour terminer le programme ministériel, j'ai demandé, après déblaiement des comptes de gestion de la salle 22, du tas de la série P de la salle 18 et du grenier du bâtiment B, la pose des rayonnages suivants, dont les bois sont déjà déposés aux archives :

Salle 18 (partie du fond). Augmentation de la place réservée aux versements. Rayons pour journaux locaux à relier.

Salle 19, série R. Petite travée médiane de deux mètres environ.

Salle 22 et 22 bis. Deux travées murales de trois mètres chaque.

Salle 35 (grenier bâtiment A). Quatre travées médianes ou comptoirs de deux mètres de haut qui serviront à concentrer, sur ce point, tous les imprimés ou stockes d'imprimés encore dispersés aujourd'hui dans la série K et de la série N, sauf le *Journal Officiel*, qui se trouve déjà salle 13.

Sauf des tabatières enlevées par quatre à la fois ou des vitres cassées par des bourrasques, les locaux se comportent bien ; la résistance de la toiture aux infiltrations est très surprenante, ceci dû sans doute à la réfection de la toiture en « rub roofing ; » mais il reste de sérieuses inquiétudes que partage M. l'Architecte départemental sur la solidité du bâtiment B en général. Ses deux étages supérieurs sont actuellement dégarnis à l'extrême limite aux dépens du rez-de-chaussée et du bâtiment A. Seuls des versements considérables, comme ceux non

encore prévus des services de la reconstitution, pourraient me contraindre à utiliser cette partie des locaux et rendraient la situation assez critique.

Je dois signaler enfin le danger que présente la conservation prolongée des canalisations électriques provisoires de 1919 pour l'éclairage des bureaux habités (salle 1, 2 et 6) : les fils simplement protégés par un tissu usé sont en contact direct avec les lattes et les poutres.

Sur la demande de M. l'Architecte départemental, j'ai proposé la révision de la police d'assurance des collections départementales sur les bases suivantes : Estimation minimum : 500 ;000 fr. plus 150.000 francs de matériel destinés à assurer le classement (3.500 mètres de rayonnage) et pour la destruction éventuelle de ce classement lui-même. Estimation réelle : Un million, plus 300.000 francs de matériel de classement comme ci-dessus. Mon prédécesseur, déjà consulté, avait, par rapport du 25 janvier 1909, évalué les collections à 300.000 francs, mais il n'avait été donné aucune suite à ce rapport ; les précautions prises pour isoler le bâtiment avaient été jugées suffisantes et les archives n'avaient pas fait l'objet d'une assurance spéciale.

Matériel – Dommages de guerre.

En ce qui concerne le matériel, (cartons, portefeuilles, sangles, etc.), il a déjà été reçu depuis 1921 :

1° A titre gratuit : un millier de sangles, deux petits fichiers, et 48 cartonnières métalliques provenant de la coordination des secours, sans parler des sacs de tranchées en tissus de papier cités en 1921.

2° A titre onéreux : 4.000 sangles en deux fois (1.075 fr. 75 et 1.033 fr 25), 600 portefeuilles (2.811 fr 65), une machine à écrire Remington, grand modèle et avec fournitures (1.959 fr. 70). Ces achats pourront être continués au titre des dommages de guerre, car les propositions faites par mon prédécesseur, revues par le Chef de la 2^e division et par moi, ont été examinées par la commission cantonale de Mézières, le 16 décembre 1921. Les archives antérieures à 1790, propriété de l'Etat, n'ont pas été estimées ; Les archives postérieurs à 1790, non reconstituables, et les antiquités du Musée des Archives sont estimées à 106.500 francs ; les collections imprimées à 42.500 francs. Total : 649.000 francs (Dossier n° 4.879 déposé le 20 mai 1920). Les bibliothèques administratives des services de la Préfecture ont fait l'objet de titres spéciaux.

Personnel.

Les mêmes crédits ont permis de rétribuer à des prix variant de 2 fr. 50 à 3 francs de l'heure, un personnel assez nombreux, mais dont le changement a été fréquent. Sa mise au courant, déjà difficile, a été compliqué encore par le service nouveau du dépôt légal qui absorbait parfois le travail d'un secrétaire pendant la moitié d'une semaine.

Je n'ai pas retrouvé encore l'équivalent des connaissances de M. Marciel, ancien chef de cabinet de M. Gervais, Préfet des Ardennes, qui a été nommé, par arrêté du 26 avril 1922, greffier du Conseil de Préfecture ; mais je dois reconnaître que M. Mayeux s'est efforcé de combler le vide très sensible laissé par le départ de M. Marciel avec un zèle et des qualités fort au-dessus de son âge. D'autre part, j'ai pu confier le triage de la série O, puis de la série P et le reclassement de la série S à M. Houpiart, dont les services comme chef de bureau à la 2^e division sont déjà connus. M. Houpiart a consacré depuis toutes ses matinées aux archives, ainsi que M.

Weiss, qui continuait par ailleurs son service d'après-midi à la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Ils m'ont permis de me concentrer sur le récolement des séries ecclésiastiques, sur la série B, ainsi que sur une correspondance sensiblement accrue par le contrôle des archives communales, les questions de dommages de guerre, la recherche des documents sur l'occupation ennemie et tout récemment, par l'inspection de la récupération du mobilier artistique (arrêté du 10 avril 1922). D'autre part, il ne m'aurait jamais été possible de poursuivre aussi vite le classement de la série B, sans l'aide de M. Lacausse, concierge, dont le dévouement et la patience sont particulièrement précieux dans un dépôt aussi encombré (voyez série B). M. Pierre Podevin, entré aux archives en fin mai 1921, a quitté Mézières le 28 janvier 1922 ; M. André Mayeux, déjà auxiliaire aux services spéciaux de guerre, fils de l'ancien chef du bureau militaire (2^e division) est entré le 2 février. M. Houpiart est entré le 3 février ; M. Weiss André, le 1^{er} avril 1922, ce qui, avec M. Léon Pommery, et sans compter M. Lacausse, fait un total de 4 personnes en service le matin, et 2 personnes en service le soir. Enfin, M. Didion, Rédacteur à la Préfecture depuis le 1^{er} avril 1911, précédemment affecté au service des habitations à bon marché, a été nommé rédacteur aux archives en remplacement de M. Marciel (cadre normal) par arrêté du 29 juin 1922.

La totalité des sommes payées comme paiement du personnel extraordinaire sur les indemnités des dommages de guerre s'élève à :

De janvier à décembre 1921.....9.896 56

De janvier à juillet 1922 6.971

Il n'y a plus à calculer sur la première tranche de 20.000 francs d'avances obtenues en 1921, puisque la commission cantonale a statué comme il est dit ci-dessus, et que le département a désormais droit à des acomptes réguliers.

Classement des séries.

Série B.

La découverte des quelques brouillons du répertoire de la série B par M. Senemaud, datés de 1874, m'a permis de connaître l'ancienne composition de fonds comme les baillages de Charleville et de Sedan : il semble que ces derniers aient contenu, à cette époque, c'est-à-dire avant leur versement aux archives, certaines liasses très intéressantes communiquées avec déplacement par le Président du Tribunal et qui ne sont pas rentrées. J'ignore aussi ce qu'est devenu le fonds de la maîtrise des eaux et forêts de Charleville (non inventorié, cité en 1874). Les 4/5^E des articles inventoriés B 1 à 1668 ont été remis en place et étiquetés à nouveau sans que j'aie eu, la plupart du temps, à les examiner moi-même. Les liasses les plus anciennes de la Prévôté d'Agimont ; sont heureusement conservées (B 894, 894 bis et 895 depuis 1504, interruption de 1526 à 1546).

Quant aux articles non inventoriés, les 4/10^e ont été remis et étiquetés par moi et mis en place par M. Lacausse. En voici un aperçu :

Justice de la Vallée de la Meuse. Les liasses de Fumay et de Revin, cours de justice voisines, confondues, puis séparées dans des conditions historiques encore à définir, ont été

d'un examen très difficile : elles ont fourni beaucoup de feuilles volantes et semblent n'avoir jamais subi de classement, même à l'époque ancienne : les deux séries de « Porcédures » et de « Réalisations » ou registres aux contrats qui correspondent dans les registres aux deux séries des « Causes » et des « Réalisations » ne sont même pas distinguées dans les liasses. Presqu'aucune liasse, d'ailleurs, ne présente la trace d'un classement chronologique, mais la plupart embrassent pèle-mêle les années de 1575 environ à 1789.

Toutes les cours de justice de la Vallée de la Meuse sont, d'ailleurs, très riches ; le fonds de Revin commence à 1357 avec un seul registre à la fin du XVI^e siècle ; ensuite, celui de Vireux-Wallerand à 1445, celui de Haybes à la fin du XV^e siècle, celui de Han et Aubrives au milieu du XV^e siècle, mais les liasses de ce dernier surtout qui comprennent de nombreux parchemins scellés, sont complètement déclassées (les détails ci-dessus ne figurent pas sur l'état général par fonds des archives départementales).

Baillage de Rethel. Ce baillage est de beaucoup le plus éprouvé. La plupart de ses liasses étaient déficelées en 1914 et en cours de classement : elles se sont trouvées sans défenses lors du déménagement de 1915. Contrairement à toutes les prévisions, ce fonds n'est pas jusqu'ici représenté par un plus grand nombre de feuilles volantes que les fonds voisins et comme celles-ci sont déjà vues pour près de moitié et qu'il n'y a guère d'espoir de trouver d'autres documents de la série B égarés dans les séries étrangères, on peut supposer que les déménageurs ont jeté et détruit toutes les liasses déficelées trouvées par eux sur des tables et dont le transport leur semblait incommode, ou bien que les feuilles volantes du baillage de Rethel se sont dispersées lors de la destruction de la toiture des greniers où elles se trouvaient, par le bombardement de novembre 1918.

Baillage de Sedan. Le fonds du baillage de Sedan, au contraire, se composait de liasses massives, de pièces pliées, et ficelées en travers. Il était donc beaucoup mieux protégé : les liasses ne semblent s'être déficelées qu'au cours du déménagement de 1919, lors de leur rentrée aux archives ; les feuilles volantes qui en proviennent sont moins dispersées, moins détériorées. J'ai pu y reconnaître, dès maintenant les sous-séries suivantes avec indication des liasses les plus anciennes déjà retrouvées :

Cour souveraine : Affaires criminelles et de police (1582). Juridiction consulaire (1669). Adjudications d'immeubles (1621, plus quelques pièces du XVI^e siècle retrouvés dans les feuilles volantes). Tutelles et émancipations (1661). Inventaires après décès (1622). Réceptions de maîtres artisans et d'officier (1690). Quant aux liasses d'enquêtes (113 liasses en 1874), elles ont été provisoirement confondues avec les affaires criminelles ci-dessus.

Dans l'exploration des feuilles volantes, ont été retrouvés de curieux dossiers comme celui des poursuites contre le poète Charles de Navières en 1598, un registre des amendes prononcées contre les religionnaires qui n'envoyaient pas leurs enfants au catéchisme (1699-1737), des interrogatoires des prisonniers amenés par des chefs de bande la Noue (1592), etc...De nombreux dossiers de confiscation de biens se trouvent enfin dans la série des « Adjudications », le tout absolument inédit, exception faite pour quelques publications de M. Philippoteaux faites avant le transport du fonds à Mézières (voir sa « Collection de Documents, rares et curieux », publiée par fascicules à partir de 1887, chez Laroche à Sedan).

Par contre, j'ai remarqué, sur la liste de 1874, certains documents non encore retrouvés, par exemple neuf liasses mal définies de « Comptes et Partages » (1637-1783), une liasse

d'envois en possession de biens de religionnaires (1690) ; les registres des gros fruits depuis 1648, ceux des insinuations surtout, depuis 1620 qui devraient être au nombre de 70. L'absence de registres, parmi ce qui est actuellement classé, est, d'ailleurs, assez surprenante.

Quant à la liasse des « Comptes » de l'Académie et du Collège protestants de Sedan (date initiale non indiquée en 1874), elle est en cours de reconstitution depuis près d'un an pièce à pièce. J'ai déjà retrouvé un compte complet de 1658 et 150 quittances environ de 1651 à 1671.

Baillage de Mouzon. La constitution de ce fonds est normale. Les liasses les plus anciennes actuellement retrouvées remontent à 1663.

Feuilles volantes de la série B. Je rappelle que les feuilles volantes de la série B, qui formaient, en 1921, dans la salle II, un tas de près de deux mètres cubes, étaient mélangées d'une quantité de feuilles volantes anciennes ou d'apparence anciennes (série Q, L, M et O), car aucune distinction n'avait été faite lors des emménagements de 1919.

M. Lacausse, concierge, a mis en liasses et nettoyé toute la partie non encore triée, soit les deux tiers. En même temps que j'en fais le triage par justice, j'isole les feuilles appartenant à des séries étrangères. Dès que le dossier de feuilles volantes d'une même justice est assez volumineux pour être enliassé, il est étiqueté et placé sur la travée réservée à cette justice, à la suite des liasses normales.

Série E

Le récolement de cette série, commencé sur le modèle de la série H, a été ajourné, lorsqu'il fut constaté que la série n'avait pas été explorée pendant l'occupation, que les pertes qui ne dépassent pas les évaluations de 1921, étaient dues uniquement soit à l'humidité, soit à la moisissure, soit au décollement des cordons qui laissent échapper le contenu des portefeuilles. Une trentaine d'articles de minutes de notaires encore à peu près groupés, ont été remis en place au fur et à mesure de l'exploration des feuilles volantes. Le récolement complet ne sera, d'ailleurs, fait avec avantage que lorsque les minutes de notaires encore dispersées auront été regroupées par étude et seront prêtes à être replacées au fur et à mesure de la constatation des lacunes.

Série E, *supplément.* Cette série, y compris les archives de la ville de Mézières, a été, par suite des disponibilités en rayonnages, placée dans la salle 5 à la suite de la série E. De nouveaux rapports ont été fournis à la Direction des Archives sur les enlèvements faits aux archives de Mézières par les Allemands (II 12, coupe de Bayard et cartulaire AA 10). La coupe de Bayard, dans son état actuel, sera prochainement reproduite en phototypie dans le numéro du Monde illustré d'août 1922, relatif à la reconstitution du département des Ardennes.

Les pertes des archives de la ville de Château-Porcien (déposées et inventoriées en 1872) ont été pointées par moi sur l'inventaire de M. Senemaud, inventaire que j'ai dû reconnaître impropre à toute publication, vu l'absence des dates, des citations de folios, surtout pour la série BB, la plus intéressante, et son excessive brièveté. Sont manquants : un cahier de CC2, neuf cahiers de CC 6, trois cahiers de CC 15 ; DD 6 (plan roulé) dont plusieurs peuvent être

retrouvés. J'ai retrouvé, enfin, deux liasses non inventoriées : CC 46 et 47, relatives aux Vingtièmes et aux Gabelles, et une de l'époque révolutionnaire (II 3).

L'état civil GG1 à GG 10 (1592-1790) était resté à la mairie de Château-Porcien. Il a subi quelques pertes dont je n'ai pas encore l'indication précise.

Lors du triage de la série B, j'ai trouvé, en partie, provenant de différentes réintégrations de M. Senemaud, des débris des archives municipales de Saint-Menges, de Linay, de Vireux-Wallerand et de La Neuville-à-Maire.

A la suite de l'inspection d'octobre 1921, j'ai obtenu le dépôt de ce qui restait des archives de Rocroi, fort négligé depuis la rédaction de l'inventaire manuscrit de 1897, savoir :

CC2 et 4 à 19 inclus, 34 à 40 inclus, 52 à 62 ; DD 16, partie de DD 10 ; FF 1 à 3 inclus (en désordre) ; FF 13, FF 18, FF 20 et FF 21 ; un récolement spécial de la série GG a été donné dans le rapport d'inspection dactylographié.

Séries ecclésiastiques anciennes (suite et fin du récolement).

J'ai continué à porter en marge d'un des deux exemplaires reliés de l'inventaire toutes les pertes constatées, et même, malgré la perte de temps qui en résultait, à inscrire les dates des pièces antérieures au XVI^e siècle et de toutes les pièces intéressantes en général, de manière à suppléer à l'omission systématique de celles-ci.

J'ai continué enfin à constater que le timbrage n'existait pas pour beaucoup de pièces, non pas seulement les pièces ajoutées après le premier classement de M. Sémemaud, mais pour certains fonds entiers, par exemple, Chaumont-Porcien. J'ai réparé moi-même cette omission et inscrit en même temps les cotes. Seules certaines liasses de procédures, solidement attachées ne portent qu'une cote et un timbre sur la pièce du dessus.

Série G

La liste ci-dessus peut être considérée comme définitive, puisque les mélanges de feuilles volantes anciennes ont été explorés et enliassés par M. Lacausse et triés par moi pour plus d'un tiers.

1° *Adjonctions*, constatées en même temps que les pertes et résumant les listes de dons et réintégrations postérieures à l'inventaire, et jusque-là dispersés dans les rapports annuels :

G 43 bis. St-Pierre-de-Mézières, conclusions capitulaires du 27 août 1538 au 20 nov. 1543. Don de M. Gaston Robert, 1906.

G 47 bis. Conclusions capitulaires (suite), 1620-1630, réintégration de la bibliothèque de Charleville, 1890.

G 50 bis. Conclusions capitulaires (suite). 1692-1698. Réintégration 1900.

G 124. Fabrique de Corny-la-Ville, trois pièces en supplément, 1664-81-92, provenance inconnue.

G 220. Délibération de la fabrique de Renwez (1791-1792). Don de M. H. Jadart, 1897.

G 264 bis. Obituaire de la paroisse de Warcq (XVIe-XVIIe siècle).

2° Pertes. L'analyse de M. Senemaud ayant omis dans un souci exagéré de brièveté, beaucoup de pièces anciennes, les constatations que voici peuvent ne pas présenter toute la certitude voulue. Il est très difficile de reconnaître les échanges de pièces entre certaines liasses (voyez pour exemple les liasses G. 69 et G. 139 140, telles qu'elles sont actuellement constituées et telles que j'ai cru devoir les laisser provisoirement).

G. 79 en partie. (Voir rapport de 1921).

G. 143. En entier.

G 144 à 145. En partie dont le mode de classement a dû être modifié : (voyez même rapport).

G 199. En partie, sauf échange possible avec G. 200.

G. 245. En entier.

G 248. Sauf 2 pièces concernant la Fabrique de Semide.

G 249 à 251 inclus en entier, sauf 5 pièces de 1582, 1749, 1770 ? 1779 et 1780.

G 260 à 264 – Inclus, en entier.

Les manquants au supplément de la série G (fabriques XVIIIe-XVIIIe siècle (voyez rapport de 1921) ne peuvent être évaluées qu'approximativement à un quart environ. Ces documents n'étaient pas répertoriés, mais simplement enliassés en 1914, faute de portefeuilles. Beaucoup ont déjà été retrouvés parmi les feuilles volantes.

Série H

Adjonctions. H 5 bis, registre 1705-1711. Etat des revenus annuels du prieuré de Grandpré.

H 99 bis, registre 1705-1711. Nécrologie de l'abbaye de Chaumont commencé vers 1684 ; don de M. J. Carlier, à Bray-Hannoye, le 17 septembre 1907.

H. 520. Liasse. Trois cahiers papier, Hôpital de Charleville. Compte-rendu par Jacques Balteau, receveur de l'hôpital pour les années 1693-1694 ; 1697-1700-1708.

H. 521. Cahier in-folio papier. Fragment d'une copie faite au XVIIIe siècle du cartulaire de l'abbaye de Bucilly ; ordre de Prémontré, diocèse de Laon 1132-1319. Don de M. Taton, juin 1914. Partie inférieure moisie.

Pertes. La constatation des pertes, très difficile pour les raisons ci-dessus, l'est encore davantage par la multiplicité des pièces anciennes ; par l'omission des dates et par l'habitude fréquente d'embrasser dans une seule analyse deux ou trois pièces connexes (ceci surtout en ce qui concerne les abbayes de Chaumont et d'Elan). Une nouvelle vérification pourra être faite d'après les notes de mon confrère Gaston Robert sur l'abbaye de Chaumont et après la publication des travaux de ce dernier.

H. 81. Une pièce perdue concernant Laon.

H. 82. Deux pièces perdues, une concernant Gomont, date inconnue ; une autre à identifier.

H. 85. Trois pièces perdues concernant Rocquigny (XVe-XVIIIe siècle).

H. 86. Perdu, sauf 3 pièces du XVIIe siècle concernant Saint-Rémy-le-Petit ; une pièce de 1543 concernant Vaux ; une de 1264 concernant Wadimont ; deux de 1446 et 1641 concernant Chaumont.

H. 91. Une pièce de 1296 perdue concernant le Vivier des Prêtres.

H. 92 et 93. Perdu en entier.

H. 96. Perdu une Charte de Raoul d'Ecly, probablement du XIIIe siècle. Deux autres pièces perdues, non identifiables, mais parmi les plus récentes.

H. 100. Une pièce du XIIIe siècle perdue (le n° 2). Toute cette liasse et les cinq qui suivent étaient en partie dispersées dans les feuilles volantes.

H. 101. La première pièce (1204) perdue.

A signaler, quoique remontant à 1860 environ, et peut-être à l'époque de la rédaction de l'inventaire, les ravages causés sur presque toutes les pièces des liasses H. 144 et 145 par l'emploi tout à fait superflu de l'acide gallique.

H. 148. Perdu en entier.

H. 226-228. Perdues pour les 8/10^e de leur valeur, l'humidité ayant collé et désagrégé le parchemin (XVIIe siècle).

H. 265. Le n° 5 (XIIe siècle) et une autre pièce du XIIIe siècle non inventoriée sont perdus.

H. 322. Perdu sauf six pièces relatives à Montgon (dép. 1607).

H. 323. Perdu sauf cinq pièces de 1629 à 1641, relatives à La Neuville-à-Maire.

H. 324. Perdu en entier.

H. 378. Liasse d'une pièce 1684. La pièce est sans doute égarée, une autre pièce de 1759 occupe sa place et concerne les Dominicains de Revin.

H. 393. Perdu.

H. 472-473-474. Perdu en entier.

H. 478. Sceaux détériorés.

H. 490. Portefeuille à demi moisi. La partie concernant l'abbaye de Belval est perdue. Le plan de l'Abbaye de Chéhéry a pu être recollé, la pièce concernant l'abbaye de Cuissy est encore lisible.

H. 491. Moisi et à moitié perdu.

A cette liste, nous pouvons ajouter les liasses suivantes, attaquées par l'humidité dans une mesure moins grande, à la suite du séjour prolongé dans les caves de l'Hôte de Ville de Mézières.

G 76-240 et 259.

H. 176-205 (troisième cartulaire de Signy, reliure détruite).

H. 226-228-464-467-495 et 497.

A signaler enfin que vingt chartes originales comprises dans les liasses : H 19-20-73-74-80-82-89-105-190-208-212-240-241 et 267, toutes en excellent état de conservation a été photographiées à titre onéreux par le service photographique de la reconstitution industrielle.

A été omis l'original du diplôme de 999 (H. 142), à cause de ses tâches et de sa dimension. Ont été omises en outre, parce que non encore retrouvées à cette époque : la plus longue des deux chartes notices de 1146 (H. 20) et les trois premières chartes de fondation de l'abbaye de la Valroy (H. 263).

Tous les documents précités constituent la totalité des originaux antérieurs au XIII^e siècles possédés par le dépôt.

Série F

Les gravures, photographies, brochures et journaux non inventoriés de la collection Flamanville dont l'état déplorable avait déjà été signalé, ont été triés provisoirement par MM. Mayeux et Pommery en vue de les préserver contre de nouvelles détériorations et de fournir quelques documents au prochain numéro du Monde Illustré sur « Les Ardennes pendant la guerre ». D'après les indications fournies par M. Paul Laurent, les pertes seraient d'un tiers environ.

Série K

Les doubles des bulletins des lois et des actes administratifs ont été mis à part et signalés au Ministère. Une collection complète des Actes administratifs a déjà été fournie au Sous-Préfet de Rethel, et diverses collections depuis 1890 fournies à des communes. Quant aux collections destinées à rester aux archives, « Actes administratifs », « Bulletin des Lois », « Bulletin du Ministère de l'Intérieur », elles ont toutes été concentrées par M. Pommery, dans le grenier du bâtiment A.

Série L

Cette série a été augmentée d'une partie du fonds de la Sous-Préfecture de Rethel, transporté en août 1921 et classé par M. Mayeux, et de nombreuses liasses éparses retrouvées dans les autres séries. Son état n'a pas changé depuis les travaux de M. Marciel, à part le transport des feuilles volantes à proximité des travées où elles devront être reclassées plus tard, transport qui a peut-être aggravé leur état, mais qui a été rendu nécessaire par la continuation des travaux de menuiserie indiquée en juillet 1921.

Série N

Les collections imprimées du Conseil général ont été transportées des emplacements de fortune dans lesquelles elles se trouvaient dispersées, savoir : le grenier A et chacune des salles du rez-de-chaussée, pour être classées dans les nouveaux rayons des salles 31 à 33 (grenier A). Il a été constitué sur les travées murales, des stocks de 20 exemplaires pour chaque année des rapports et des délibérations. Les travées médianes qui, faute de place au centre de la salle, n'ont pu être encore construites, seront affectées au surplus de ce stock, dont une partie se trouve salle 24. J'ai cru devoir, en effet, conserver la totalité de ce surplus, pour l'affecter uniquement

à la reconstitution des bibliothèques de communes et divers établissements publics, le stock de 20 exemplaires devant, quelles que soient les demandes, rester intact pour l'avenir.

Par mesure d'économie, les volumes du Conseil général postérieur à 1919, ne sont plus tirés qu'à un faible nombre d'exemplaires, il n'est plus fait d'envoi ni aux communes, ni même aux chefs-lieux de canton, ni aux Tribunaux. Il semble qu'on ait perdu de vue ce fait, qu'une collection commencée dans un chef-lieu de canton ou dans un tribunal, par exemple, perd sa valeur si elle n'est pas tenue à jour et continuée. Je crois devoir attirer tout spécialement votre attention, Monsieur le Préfet, sur les inconvénients qui en résulteraient pour qu'un envoi en bloc, fait le jour même du tirage, demande beaucoup moins de temps que des envois postérieurs qui seront certainement réclamés. Je suis d'ailleurs certain que les stocks disponibles des sessions de 1919 à 1922 suffiront aux envois et vous propose de demander au Conseil général, tout en continuant l'économie des volumes destinés aux communes, de les faire renvoyer régulièrement à l'avenir aux chefs-lieux de canton et tribunaux. Il ne s'agit d'ailleurs que d'un surplus de 36 à 40 exemplaires. On pourrait y ajouter, selon les disponibilités, un certain nombre d'autres exemplaires destinés à toutes les communes de plus de 1.000 habitants.

Série O

1. *Comptes de gestion.*

Les opérations commencées l'année dernière ont été continuées par le déblaiement total, achevé en 1922, des deux piles de comptes de gestion accumulées dans les salles 21 et 22. Tant qu'il y a eu de la place dans les salles du rez-de-chaussée (16, 16 bis, 17, 17 bis, 17 ter et où une travée était assignée à chaque perception), je me suis contenté de faire resserrer les sangles des liasses en les reformant au besoin et de les faire descendre dans une des salles ci-dessus sans triage, afin d'économiser le temps. Après le déblaiement de la première pile, la place faisant défaut dans certaines travées, j'ai pu, grâce à l'aide nouvelle et à l'expérience de M. Houpiart et de M. Weiss, faire le départ entre les comptes de gestion récents et les comptes de gestion ayant plus de 15 ans de date (nouveau délai fixé par l'arrêté du 1^{er} juillet 1921). Les premiers ont occupé le peu de place restant sur les travées ci-dessus ; les seconds ont été triés pièce par pièce pendant l'hiver. Les comptes et budgets enliassés séparément sont allés rejoindre les liasses de comptes et budgets jadis mis à part MM. Kewes et Semer et je n'ai pas cru devoir abandonner le système adopté par ceux-ci.

Le travail de MM. Houpiart et Weiss a abouti à la constitution de deux stocks : l'un environ 75 grosses liasses de titres de propriétés et autres pièces à classer et à mettre en portefeuilles par la suite, et l'autre, d'une dizaine de mètres cubes de mandats divers et pièces à supprimer, accumulés au rez-de-chaussée (salle 18).

De nombreuses liasses de toute nature, anciennes, comme la liasse H. 263 ou modernes (plusieurs liasses de plans d'alignement) étaient égarées au milieu de ces documents.

2. *Série dite des affaires communales (ou des portefeuilles bleus).*

Les vides de cette série mise en place en 1921, n'ont pas été comblés par le triage des feuilles volantes. Mais des séries annexes ont été reclassées à l'occasion de certaines recherches ; par exemple, la série des « Communes Belges autrefois Françaises » ou ont reçu

des adjonctions importantes, comme la sous-série des arrêtés des Maires, celle des Bois Communaux et des Syndicats des Communes.

3 *Vicinalité communale*. Les tas ont été en partie placés sur des rayons par M. Richard, agent voyer cantonal, auquel ont été rendues également certaines liasses nécessaires au fonctionnement de son service. Les quelques tas de documents du service vicinal qui se trouvaient dans diverses pièces du rez-de-chaussée, ont été remis dans les salles 21 et 22.

A signaler que des comptes de gestion, comme toutes sortes de documents du reste, ont été pillés, sinon explorés par les allemands. J'ai retrouvé un petit cahier d'enregistrement tenu par eux, intitulé « Umdrücke » recouvert avec la couverture d'un compte du bureau de bienfaisance de Thilay de 1869.

Série P

J'ai commencé, avec MM. Mayeux et Houpiart, puis confié entièrement à ce dernier, le triage des quelques mètres cubes de la série P., accumulés dans la salle 19. Le résultat de ce travail sera donné en 1923, après rédaction des états de documents à supprimer. La grande place occupée par cette série, était due à ce que tous les documents, dont la suppression était déjà propos en 1914, se sont trouvés mélangés à nouveau, par suite de la guerre, avec les documents à conserver.

Série Q

J'ai consigné, dans ma réponse à la circulaire du 22 octobre 1921, quelques observations sur l'intérêt de cette série et de ses lacunes, dont la plus grave est certainement la perte des documents domaniaux postérieurs à 1807, non encore versés et conservés à la Direction des Domaines. Le délicat travail de reclassement des feuilles volantes de la série Q a été effectué par M. Marciel, d'octobre 1921 à mars 1922 (25 mètres courants de feuilles volantes évalués en 1921), plus 6 ou 7 mètres de feuilles volantes, non encore complètement extraites des monceaux dits de feuilles volantes anciennes. C'est pourquoi les pertes définitives, peut-être inférieures aux évaluations précédentes, ne seront données qu'ultérieurement.

La tâche de M. Marciel a été singulièrement compliquée du fait de la brièveté et de certaines rubriques du répertoire et du fait que de nombreux états de consistance des biens, de nombreux bordereaux d'indemnités ou réclamations d'émigrés, se trouvent en trois et même quatre exemplaires, sans doute répartie, à l'origine, entre des dossiers différents.

En outre, certaines rubriques, comme « correspondance », désignent, en réalité, de véritables fonds expurgés des pièces mal classées et dont il faudrait donner le détail, (liasses Q.1 à Q. 45, qui n'offrent même pas un classement chronologique). Même observation pour Q. 77 « Affaires domaniales, réclamations, contestations 1790-an XII » ; Q. 465 « mobilier des établissements religieux, ajouter la sous-rubrique : « frais de vente ». La liasse Q. 821 « Administration des domaines comptabilité » ne contient que la correspondance relative à l'épurement des comptes des percepteurs ; Q. 827 ne contient uniquement que le contentieux des forêts.

En somme, un nouvel examen de ces liasses et de quelques autres, par exemple les liasses d'affaires contentieuses analysées dans la réponse précitée permettrait de reconstituer une sorte de fonds domanial de la direction des domaines et de le distinguer de tout ce qui concerne les biens nationaux, les transferts de rentes et l'application de la loi sur le milliard des émigrés.

Il reste actuellement à reconstituer quelques-unes des liasses Q.XLI à Q.LIV en sus des deux liasses retrouvées intactes en 1921 et quelques liasses de débris divers dont le classement est douteux. Contrairement à mes prévisions de 1921, aucune liasse moderne de la série Q n'a été retrouvée lors du tirage de la série P.

Le versement des registres et liasses de l'Administration des Domaines, prévu par la circulaire du 22 octobre 1921, trouvera une place largement suffisante à la suite des emplacements actuels (Les $\frac{3}{4}$ de la salle 9, les salles 8 bis et 8 ter) après l'évacuation par la série X, et au besoin la salle 9.

Après l'évacuation de la série L, sur la salle 4, évacuation qui ne peut être opérée du reste que plus tard et si les circonstances la rendent nécessaire.

Série S

J'ai confié à MM. Houpiart et Weiss, depuis juin dernier, la révision de la série S, c'est-à-dire des liasses en partie déficelées encore en place dans la salle 28, et des feuilles volantes éparses dans différentes salles qui avaient été concentrées dans la salle 28 au cours de l'été dernier. La série S se trouvait, en 1912, dans le même état que le baillage de Rethel (série B), c'est-à-dire que les dossiers étaient pour un tiers environ étalés sur des tables et que leur classement était commencé par M. Semer.

Conclusions :

Classement des séries anciennes. La caractéristique des travaux de reclassement de cette année a été la constatation d'après l'état des série G et H qu'il n'y avait aucune erreur d'évaluation dans les pertes ; qu'aucun enlèvement n'avait été fait par l'ennemi. La continuation d'une révision pièce à pièce des série E et F risquant, par sa lenteur, de retarder la mise en état d'autres séries assez éprouvées et menacées (série Q, L et B), je n'ai pas hésité à donner la préférence au reclassement de ces dernières.

Classement des séries modernes. Grâce aux nombreux personnels dont je peux disposer les séries MO (sauf la vicinalité), Q, R et S sont classées, triées, ou accessibles. Les séries N, T et V ont été concentrées sur leur emplacement futur et sont accessibles dans une certaine mesure. Tous les stocks d'imprimés sont concentrés, sauf les arrivages récents, dans le grenier A.

Bibliothèque administrative et historique

Collection de journaux. Par suite d'achat à M. Van Praët, bouquiniste, et à M. Anciaux, la collection de la Gazette des Ardennes éditée par les Allemands, y compris le supplément illustré, se trouvera aux Archives en triple exemplaire.

On commencera sous peu l'envoi à la reliure des journaux locaux postérieurs à 1887, car les Archives ne possèdent rien avant cette date. Au fur et à mesure du travail du relieur, les nouveaux volumes prendront place dans la salle 18 au rez-de-chaussée, ou leur poids ne sera d'aucun inconvénient, sur des rayons nouveaux qui seront construits à leur dimension.

Bibliothèque des services de la Préfecture. A signaler d'importants achats de traités pratiques et recueils de droit administratif récents édités en majorité par la Librairie Berger-Lévrault (N° 2961 à 3028), dont beaucoup en plusieurs exemplaires). Ces achats faits à titre de remploi sur les dommages de guerre de la Bibliothèque administrative s'élèvent à 3.500 francs environ.

Bibliothèque historique. Je dois citer avant tout l'achat fait à MM. Saffroy frères, libraires, sur leur catalogue imprimé, de mars 1922 (remploi de dommages de guerre pour un total de 408 fr. 35 ; N° 3064 à 2091 du registre d'entrée pour les gravures et plans, N° 3033 à 3063 pour les volumes et brochures). J'ai acquis ainsi quelques brochures récentes assez rares, particulièrement les notices sur les membres de l'Académie protestante de Sedan (N° 3046 et 3047), quelques factums, et un compte rendu imprimé de 1764 concernant le collège des Jésuites de Charleville. Parmi les cartes et gravures qui complètent très utilement la collection Flamanville, je dois citer la collection des cartes de Cassini intéressant les Ardennes, la collection gravée des vues de Savart, les vues ou plans gravés de Chastillon de Mérian et Pérelle, le plan gravé ancien de Charleville extrait de la « Topographia Galliae » de Martin Zeller, des portraits de la famille de Gonzague et quelques lithographies ou gravures sur acier plus récentes.

Cette collection iconographique est continuée pour l'époque moderne par trois albums en double des vues des régions dévastées éditées depuis 1919 en cartes postales et provenant du dépôt légal (voyez à cette rubrique).

Les autres achats intermittents effectués sur les crédits du chapitre 16 ont porté sur des volumes, intéressant l'histoire de la guerre, déjà rares et épuisés : l'Ardenne envahie de Mme G. Doquin, N° 3093, le Guide historique allemand publié en 1917 par W. Scheurman (N° 2954), le Recueil des Ordonnances allemandes du 25 mars 1917 (N° 2955), quelques almanachs Matot-Braine destinés à réappareiller nos collections (N° 3101), la récente table de la Revue historique ardennaise, etc...

Nous avons reçu du Ministère les trois derniers volumes des Documents sur l'histoire économique de la Révolution et trois volumes de la suite du Dictionnaire archéologique de la Gaule (Nos 3106-3111). Six volumes de la collection des Documents inédits (Nos 2917-2299 et 2913), 13 de la collection des Documents sur l'histoire économique de la Révolution française (Nos 2900-2904-2911-2912-2914-2616) ont été envoyés par le Ministère pour compléter les lacunes créées par la guerre dans la collection ci-dessus. La même révision a été

faite pour la Bibliographie des travaux scientifiques de Lasteyrie et Vidier (Nos 2918) et pour le dictionnaire archéologique de la Gaule (N° 2920), enfin pour la collection des Inventaires des Archives départementales dont un dixième environ a été reconstitué grâce à l'obligeance de mes collègues et aux dons de divers départements.

Je dois signaler aussi les deux sources nouvelles constituées par les versements d'imprimés (Cabinet du Préfet et du Conseil de Préfecture) et les attributions de volumes provenant du dépôt légal. La première source a fourni, à côté de différentes brochures d'actualité à classer dans la série « Reconstitution » un volume de vers (N°3100° et un volume d'érudition (N° 3094) qui étaient restés égarés dans les bureaux. La seconde a fourni 15 volumes : brochures ou mémoires sur l'histoire locale de la guerre, ouvrages littéraires d'auteurs ardennais. (Voyez article dépôt légal).

Le don le plus important a été fait par Mme Jadart, de Reims, veuve du regretté bibliothécaire de cette ville : il comprend toute la partie de la bibliothèque historique de cette dernière relative aux Ardennes.

Il m'est impossible d'en donner la liste complète, malgré ma très grande reconnaissance, car je devrais citer 288 numéros du registre d'entrée (nos 3122 à 3410). Les brochures, plaquettes et tirage à part représentent une douzaine de numéros par arrondissement (nos 3122 à 3217) sans compter des volumes anciens ou modernes.

Voici, pour le reste, l'ordre du classement que j'ai adopté :

Ardennes. – Sujets divers se rapportant à l'époque moderne : nos 3218 à 3237.
Ardennes. – Catalogues de bibliothèques, catalogues de libraires, programmes et discours : nos 3228 à 3259.
Ardennes – Epoque révolutionnaire : nos 3260 à 3265.

Familles et généalogies ardennaises : nos 3266 à 3275.
Géographie et économie des Ardennes : nos 3276 à 3296.
Auteurs ardennais : discours, lettres, biographies, ouvrages littéraires : nos 3297 à 3314.
Archéologie préhistorique et numismatique : nos 3315 à 3325.
Collection relative à Jean Gerson : nos 3338 à 3345 et 3351 à 3358.
Collection relative à Robert, de Sorbon.
Œuvres de M. Henry Rouy, de Sedan : nos 3360 à 3382.
Bulletins paroissiaux et affaires religieuses concernant les Ardennes.

Enfin une collection de journaux sur la guerre de 1870 dans les Ardennes, une autre sur la guerre de 1914-1918 (Bulletin Ardennais et Ardennais de Paris, etc.) et plusieurs manuscrits des œuvres de M. Jadart concernant les Ardennes, la plupart déjà édités.

Je crois devoir vous signaler, tout particulièrement M. le Préfet, la preuve d'attachement à son pays natal donnée à cette occasion par M. Jadart.

Je dois remercier également M. Dacremont, M. Philippoteaux de Sedan, M. Henry, libraire à Charleville, mon confrère Gaston Robert et M. Paul Pellot du don de quelques-uns de leurs ouvrages qui comblent très heureusement des lacunes ou pertes de la bibliothèque

historique, enfin le Comité d'Alimentation du Nord de la France à Lille qui m'a envoyé, à titre gracieux, la collection des rapports et statistiques publiées pendant la guerre et concernant la Belgique et la France envahie.

La réorganisation de la bibliothèque n'a été poursuivie, vu le manque de temps qu'au fur et à mesure des nécessités : en sus des ouvrages et périodiques d'histoire locale classés en 1920 par M. Marciel et moi, j'ai classé les ouvrages concernant l'archéologie et la période Révolutionnaire, une partie de la bibliothèque administrative (par séries de M à X). Enfin M. Mayeux a commencé le classement des périodiques de cette dernière et des bulletins paroissiaux.

Il reste donc, en fin de compte, à classer la moitié des périodiques de la bibliothèque administrative et toute la partie de la bibliothèque historique ancienne provenant du Séminaire de Charleville.

Réintégration dans les Mairies.

(voir Série E supplément)

Dons – Réintégrations et achats de documents divers.

De M. Philippoteaux, avocat, rue Thiers, à Sedan, un dossier de procédures devant le baillage de Rethel pour Nicolas Thomas, armurier au régiment Royal-Picardie à Charleville, contre la veuve Rollin à Mézières, ayant duré de 1770 à l'an IV (Documents jadis communiqués à domicile par le greffier du Tribunal de Sedan, avant la réintégration des Archives judiciaires anciennes de ce dernier).

Lettre de provision pour un office de procureur fiscal à Wagnon, scellée du sceau de l'abbé de la Val Roy 1735, 13 juillet. Envoi des Archives du Loiret coté H. 275.

Collection de 180 plans de moulins, usines, ardoisières, plans cadastraux et plans d'alignement exécutés par M. Buisson « géomètre du cadastre » à Charleville et peut-être agent voyer de 1820 à 1860 environ, retrouvés chez Van Praët achetés pour 90 francs. Une partie de ces plans, achetés par le service de la Reconstitution foncière pour servir à reconstituer les plans perdus, rejoindra les Archives par voie de versement.

Collection dite d'Aubrives. -De provenance très douteuse, sorte de mélange confus de titres de propriété privés de diverses régions étrangères aux Ardennes (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles). Je ne la mentionne ici que pour mémoire, cette collection ayant été répartie entre divers départements : Oise, Loir-et-Cher, Seine-et-Oise, Haute-Loire, Calvados, Eure, Orne, Seine-Inférieure et Manche et achetée par ces derniers. Son intérêt ne semble pas être proportionné au travail de répartition que m'ont demandé ces documents : les plus intéressants semblent être des aveux et dénombremens du XVIe siècle concernant Tourville-la-Rivière (Seine-Inférieur) et quelques pièces intéressant le Calvados (114 et vers 1492). D'autres lots de même provenance seront envoyés gratuitement à d'autres départements après liquidation de cet achat.

Documents sur la guerre et l'occupation de 1914-1918. Voici, par catégories de documents, un aperçu des principaux articles analysés au registre d'entrée :

1° Trouvailles diverses faites lors du triage des feuilles volantes et particulièrement de celle de la série S, salle 28 : recueils imprimés divers, recueils d'ordonnances allemandes pour la zone d'étapes de la Belgique, etc... Plans, gravures et propagande diverses, décisions journalières dactylographiées du G.H.Q. de Mézières-Charleville et débris du courrier des deux services du G.H.Q. allemand ayant occupé les locaux des Archives, déjà cité en 1921, y compris de nouvelles minutes de télégrammes chiffrés (Etat-Major du Service Automobile et Service de la Poste aux Armées). Certains de ces documents ont été communiqués en 1921 à la Section historique de l'Armée. Les télégrammes chiffrés n'ont pu être lus mais ne doivent pas être d'un grand intérêt ;

2° Brochures imprimées, petits mémoires du sous-officier Appens sur le G.H.Q. de Mézières Charleville, recueil d'ordonnances en allemand et en français de 1917. Achat Van Präet. (Voyez bibliothèque) ;

3° Documents iconographiques. Esquisses sur toile à l'huile, non signé de 0 m. 73 h. x 0 m. 54 l. représentant le Kronprinz debout, les mains derrière le dos, en casque et en « feldgrau ». Pastel (depuis encadré sous verre) signé Pl. witz (?) représentant un jeune officier d'Etat-Major en casquette, portant la mention d'une des nombreuses expositions allemandes de peintures faites à Charleville avec l'adresse du personnage (?) tous deux entrés par achat sur l'indemnité de dommage de reconstitution du Musée des Archives (Nos 72 et 73).

Deux autres portraits du Kronprinz, une lithographie et une photographie d'un pastel d'Adam, Nos 68 et 49) ;

4° Second achat fait à M Thirel, photographe : portraits, groupes, scènes prises à la campagne et à la ville pendant l'occupation, épreuves format carte postale, dont quelques doubles ont été achetées par le Musée de la guerre, rue du Colisée, à Paris (n° 48).

Cartes postales des régions dévastées éditées depuis 1919, entrées par dépôt légal à la suite de plusieurs circulaires et réclamations formant une collection en double de deux albums chacune, le troisième exemplaire versé ayant été envoyé au Ministère de l'Intérieur.

Collection de 220 clichés mis en vente par M.G. Pamard, éditeur photographe à Thugny-Trugny, et acheté au prix de 2 francs pièce. Vues de ruines et particulièrement d'églises de la zone du front, de Grandpré au Thour, dont quelques-unes prises pour le service des monuments historiques.

Autres clichés et documents divers (don de M. Goffaux, pharmacien à Charleville, n° 54). Clichés étrangers aux Ardennes abandonnés par les Allemands à Charleville (don de M. Boulquain et de Madame Canton, nos 53 et 63). Documents divers donnés par M. l'abbé Poulin : pièces d'identité, ordres de travail forcé, laissez-passer, « Ordo » imprimé de la partie occupée du diocèse de Reims (1917 et 1918). Débris de journaux et clichés retrouvés dans les locaux des périodiques illustrés « Wesfront » et autres installés aux « Magasins Réunis », avenue de la Gare, à Charleville. Documents en double donnés par certaines communes, ou copie de documents originaux communiqués par celles-ci (Poix-Terron n° 74 et Rumigny n° 78). Voyez également ci-dessous « Archives communales ».

Toute cette collection n'est, il faut le reconnaître, qu'une série d'épaves de valeur fort inégale et ne représente qu'une faible partie de ce qui aurait pu être recueilli au lendemain de l'armistice. On peut espérer que d'autres documents et objets divers, actuellement oubliés ou dont les détenteurs exagèrent le prix et l'importance, viendront retrouver ici, dans un avenir plus éloigné, leur place normale.

Mémoires sur l'occupation ennemie.

(Suite de l'enquête commencée en 1921). Une lettre aux auteurs de mémoires et aux témoins datée du 17 février 1922 a abouti au dépôt, aux Archives départementales, de divers manuscrits et à l'attribution d'une première série de récompenses honorifiques, qui ont été modifiées par la voie des Actes Administratifs, savoir à :

M. Vauchelet, secrétaire de mairie à Landres-Saint Georges.....	150
M. E Marie, à Gespunsart.....	100
M. Julien Schmitt, à Alland'huy.....	100
M. Maguin, Secrétaire de mairie en retraite, à Aire.....	100
M. Ostade Dizey, Secrétaire de mairie en retraite, de Brienne-sur-Asine, à St-Mesmes (Marne).....	100
M. Lucas-Capveller, typographe, à Charleville.....	40

D'autres récompenses seront distribuées sur le reste du crédit de 1.000 francs voté le 3 avril 1921. Enfin, une place toute particulière doit être faite, à cause de sa valeur littéraire, au manuscrit de Mme Gille, communiqué par le Docteur Gille, son fils, actuellement à Pau. Je reviendrai sur ce dernier. Lorsque, en dépit de grandes difficultés matérielles, j'aurai pu en obtenir la publication totale ou partielle dans un journal ou une revue.

Vestiges de guerre.

L'enquête sur la place en automobile, commencée en 1921, avec l'aide de M. Marquis, chef du service de la Reconstitution industrielle, a abouti à la constitution d'un album de 53 clichés (en trois exemplaires), reproduisant non seulement des peintures murales, mais encore des figures moulées en ciment, et une plateforme d'artillerie lourde à la Noue-Ramon (Semide). Le tout a été communiqué au Ministère des Beaux-Arts qui envisage une série de mesure de classement. Malheureusement, le service photographique de la Reconstitution a été dissous en janvier dernier. Quoique le crédit de 5.000 francs, voté par le Conseil général, ne soit qu'à moitié épuisé, il m'a été très difficile de trouver quelqu'un voulant se charger de la suite de l'enquête. J'ai recueilli cependant, par correspondance ou autrement, une série de fiches nouvelles qui a été transmise au Ministère des Beaux-Arts et à la 1^{ère} Division, en vue de prendre quelques mesures destinées à assurer la préservation de ces monuments.

Communications sur place.

Les chiffres des communications de 1920-1921, n'ayant pas été donnés l'année précédente, j'ai cru devoir les résumer ci-dessous : le premier chiffre désignant l'exercice 1920-

1921 ; le second, l'exercice de 1921-1922. La plupart sont la conséquence du reclassement des séries.

Série A O ; 2 -B 3 ; 56-D O ; 2-E 19 ; 24 - F 3 ; 11 - G 28 ; 4 -H 35 ; 45. – *Recueil des Actes Administratifs* 150 ; 252. – *Journal Officiel* 25 ; 36 – L 1 ; 86 – M 12 ; 49 – N 2 ; 145, y compris les volumes imprimés du Conseil général – P1 ; 1 – Q 4 ; 96 – R 31 ; 44 (certificats de situation militaire) – S 14 ; 72 – V 5 ; 8 - X 1 ; 5 -Z (documents sur l'occupation et *Gazette des Ardennes*) 1 ; 50. – Tables décennales, M et L, non portées en 1920, 20 en 1921-1922. *Journaux locaux* 1 ; 4. Brevets d'invention O ; 35. Note de M. Paul Laurent d'après les Archives de Monaco 1 ; 5. Archives de l'Aube en communication II H I ; 6 en 1922. Bibliothèque historique 193 ; 275. Archives municipales de Mézières 48 ; 17.

Dont : 98 par correspondance, 80 pour les Administrations et les Communes et 18 communications historiques à divers particuliers en 1921-1922.

Parmi les personnes ayant fréquenté les archives de façon régulière en 1921-1922, je dois citer : M. Baulmont, (archives de Monaco et bibliothèque) ; le Colonel Donau (histoire de Givet) ; M. Charles Gailly de Taurines (travaux sur Bayar en 1521 et fête commémorative du siège de Mézières, 18 décembre 1921) ; mon prédécesseur, M. Paul Laurent ; M. Marlier, professeur délégué à l'école moyenne à Strasbourg (Vrizey et district de Vouziers à l'époque révolutionnaire) ; M. Paul Pellot (généalogies ardennaises, communes de Bertoncourt et de Sorbon) ; M. l'abbé Poulin (histoire de la collégiale de Mézières)) ; mon confrère, G. Robert (St-Rémy de Reims et Abbaye de Chaumont-Porcien) ; M. Duc, élève maître à l'école normale (monographie de Wagnon).

Enfin, parmi les autres visiteurs, MM. A. Baudson Père, de Charleville ; Bernard, de Regniowez ; Broders, rédacteur au Monde illustré ; Brichot, instituteur à Cauroy ; H. Bouché à Vivier-au-Court ; Devillers et Elliés, du Service d'architecture ; docteur Jacquemin, de Charleville ; docteur Lapierre, de Sedan ; René Lemaire, de Charleville ; Raoul Werner, rédacteur au Petit Ardennais ; enfin quatre élèves de l'école normale de Charleville : MM. Boitel, Picart Marcel, Samson Hubert et Vignon Raymond.

Expéditions authentiques. Quatre rôles d'extraits de registre de contrôle de notaires antérieurs à 1789 ont rapporté au département la somme de 32 francs sans parler de 35 expéditions gratuites (certificats de situation militaire).

Communications avec déplacement

1° *Aux communes*. Autant est faible le chiffre des communications faites sur place aux communes, car trop peu de secrétaires de mairie visitent les archives, autant le nombre de communications avec déplacement fait aux mêmes aurait tendance à augmenter. Je les ai réduites autant que possible, non seulement pour éviter les risques, mais vu la difficulté de

m'assurer qu'il avait bien été pris copie de chaque document communiqué pour la reconstitution des archives municipales.

Le système de communication des liasses entières de la série O a été adopté pour quelques grosses communes sinistrées au début de l'exercice, il a donné d'excellents résultats pour Nouzonville qui a retourné toutes ses communications (voir rapport d'inspection des archives communales). Des copies ont été prises de même à Dommary, d'autres le seront à Asfeld, à Haybes, à Rethel. La communication globale, après timbrage et inventaire sommaire, a l'avantage, lorsque le secrétariat de mairie est bien organisé, de faire connaître à l'avance à la commune, bien mieux que tout inventaire, les documents dont elle dispose et de lui éviter, par exemple, de refaire des plans, de recommencer des enquêtes, expertises, etc... Pour toutes les autres communes et sauf urgence, il ne sera plus envoyé que des copies conformes exécutées en dehors des heures de service, au prix de deux francs de l'heure, avec imputation de la dépense sur les dommages de guerre des archives communales ou, au besoin, sur le budget ordinaire de la commune. C'est dans ce sens qu'il a été répondu à une circulaire du ministère, direction des archives, du 26 mai 1922, se proposant de réformer la circulaire du 13 décembre 1903, sur les expéditions sans frais (voyez ci-dessus : archives communales) ;

2° *Autres communications.* J'ai reçu en communication avec déplacement trois dossiers anciens du Nord B. 1548 (Sedan) ; quatre portefeuilles de la Haute-Marne (fonds Laloy, continuation de l'inventaire entrepris par moi-même en 1920 ; de l'Aube, carton 11. H. I. Capucins irlandais qui intéresse en grande partie les Capucins irlandais de Charleville (travaux demandés par correspondance par le R.P. Dominique O'Connor, du couvent des Capucins de Cork (Irlande).

J'ai adressé en communications :

1° Pour des particuliers : Séries anciennes, une communication en 1920-1921. Aucune en 1921-1922 ;

2° Pour des administrations diverses : Série K (actes administratifs et *Journal Officiel*, 1 ; 35, série L. O ; 1, série M. O ; 5-M (tables décennales), 2 ; 17 – O (voirie et plans d'alignement, 166 ; 159-O (comptes de gestion), 1 ; 13- 0 (affaires communales, 1 ; 37, y compris plusieurs dossiers entiers signalés ci-dessus ; série S (règlement d'eau), 5 ; 12 – S (usines), 4 ; 6 – S (chemins de fer), 1 ; 1 – S (voirie départementale), O-8 ; O-V2 ; O-X, 90 – Z (clichés concernant les guertages de guerre communiqués à la Direction des Beaux-Arts) ; - Bibliothèque administrative, 8, 32.

Versements. –

1° Organisation. Une note de M. le Secrétaire général du 24 octobre 1921 a fixé les bases d'une collaboration des services de la Préfecture et des Archives en vue de la préparation et de l'étiquetage des liasses. Son application a donné d'excellents résultats : elle nécessite seulement des stocks abondants de chemises, étiquettes, etc..., qui sont remis au fur et à mesure

à chaque bureau. Vu l'épuisement de ma provision de sacs de tranchée et l'impossibilité de la renouveler, je serai obligé de remplacer ces sacs, soit par des chemises en papier fort, soit par des portefeuilles.

Afin de concentrer tous les efforts du personnel sur la réorganisation des séries d'avant 1914, j'ai fait constituer dans la salle 18, malgré quelques difficultés matérielles, car cette salle doit recevoir de nouveau la visite des menuisiers, une série de versements dites « Récolement moderne » postérieure à 1918 ; à l'exemple de ce qui a été fait aux Archives du Nord. J'ai l'intention de laisser cette série telle quelle dans l'ordre des bordereaux jusqu'à ce qu'un nouveau local soit construit et que des espaces libres pour adjonction puissent y être ménagés avec plus de régularité à la fin de chaque série.

Néanmoins, comme ce nouveau local peut être attendu une dizaine d'années et que d'ici-là certaines suppressions devront être faites sur des documents versés depuis 1918, j'ai laissé en dehors du récolement moderne et placé à la suite de chaque série tous les documents encombrants dont le volume est susceptible d'être réduit par suppression ou tous ceux dont la place est déterminée par certaines raisons :

1° Les comptes de gestion, pour lesquels on dispose d'une trave par perception (parfois encombrée) il est vrai pour certaines d'entre elles.

2° Série M. – Talons de passeports. Permis de chasse. Permis de conduire, etc.

3° Série Q. – Les versements de l'Administration des Domaines concernant le début du XIXe siècle.

Série X. – Assistance publique. Retraite, etc., enfin tous les documents imprimés.

Composition des versements.

A. J'ai reçu pendant cet exercice dans le récolement moderne et classé dans l'ordre chronologique, d'après les bordereaux :

1° *De la 1^{re} division* : Le 17 juin 1921 : 25 liasses. Délibérations des Conseils municipaux, reconstitution des Municipalités, élections 1919-1921. Les 28 juin 1922 : 7 liasses ; poids et mesures, ravitaillement civil. Le 7 août 1922 : 8 liasses ; conseils de prud'hommes, tribunaux et Chambre de Commerce, dénombrement de 1921, etc.

2° *Du Cabinet du Préfet* : Le 3 août 1921 : 82 liasses antérieures à 1912 : Surveillance des suspects, secours, distinctions honorifiques, clergé, garde-champêtres, etc., instruction publique, élections, fonctionnaires, postes, sociétés, fêtes et réunions, sûreté générale, etc. Le 9 août 1921 : 51 liasses de 1912 à 1914 et 1920, savoir : Distinctions honorifiques, fêtes, réceptions officielles, personnel, élections (cette dernière rubrique revue déjà et subdivisée), croix rouge américaine, ponts et chaussées, victimes de la guerre, et un grand nombre de liasses se rapportant à la période intéressante qui précède ou suit l'armistice. Le 8 janvier 1922 : 7 liasses de brouillons et imprimés, ayant servi à M. Coutenceau, secrétaire général, comme directeur du *Bulletin départemental des Ardennes* (Reconstitution).

3° Du Greffe du Conseil de Préfecture : Le 20 mai 1922 : 21 liasses de documents trié par M. Marciel après son installation et recueillis par son prédécesseur M. Denis, pendant le

séjour à Paris des services de la Préfecture et l'évacuation. Recensement des réfugiés, secours, correspondance de M. Clause, conseiller de Préfecture, avec les représentants du département, etc. (1916-1921). Ces versements et les précédents comportaient, mélangés dans les liasses, d'assez nombreux imprimés.

B. J'ai reçu et classé dans les séries respectives :

1° De la 1^{re} division : le 18 juin 1922, six liasses de budgets communaux ; trois liasses de permis de chasse, brevets de chauffeurs et cartes d'identité ;

2° De la 2^e division : le 26 avril 1921, 68 paquets de volumes imprimés du Conseil général ; le 4 octobre 1921, trois liasses : talons de passeports, minutes de rapport, sténographie de sessions des Conseils généraux (1919) ; le 25 octobre 1921, 34 liasses : tableaux de recensement (classes 1914-1917), affaires militaires diverses, mutualité ;

3° Du service du dépôt légal rattaché à la 2^e division : le 25 juillet 1921, 19 liasses de dossiers courants et des affiches non classées ;

4° De la 3^e division : le 26 avril 1922, 34 liasses (assistance aux femmes en couches) ;

5° Du Greffe du Conseil de Préfecture : le 2 décembre 1921, 91 liasses de comptes de gestion (1918-1920) ; le 20 mai 1922, 24 liasses de comptes de gestion (1914-1921) ;

6° Du bureau des hypothèques de Charleville : le 13 décembre 1921, registre d'opposition, mains levées, etc..., du bureau d'hypothèques de Sedan (1772-87), et neuf autres registres de 1790, l'an V à 1807, provenant des bureaux de Charleville, Château-Regnault et Grandpré.

Un numérotage suivi sera apposé sur les liasses du récolement moderne après organisation définitive de la salle XVIII.

Vente de papiers.

En juin 1921, une première offre faite à une vingtaine de marchands de chiffons et de papetiers dans un rayon assez tendu n'a recueilli que des offres très basses (5 francs les 100 kilos).

Une seconde annonce faite en octobre 1921, à la suite d'une légère hausse des cours, a recueilli l'acceptation de M. Paul Paté, rue Delvincourt, à Charleville, au prix de 10 francs les 100 kilos).

La livraison faite le 7 novembre 1921 porta sur 9.040 kilos ayant produit 940 francs versé par l'acquéreur en décembre 1921.

Les états de suppression ont été approuvés par le Conseil général dans sa séance du 3 mai 1921 et par le Ministre de l'Instruction publique dans sa note du 18 mai. Ces états comprennent :

1° Comme imprimés, la totalité des volumes des Conseils généraux des départements étrangers avant 1919, dont la collection avait beaucoup souffert et même pour les départements voisins, était impossible à reconstituer ;

2° Comme dossiers manuscrits, environ 80 liasses de feuilles volantes non versés d'habitude par la Trésorerie, mais confondues avec les dossiers des archives départementales par suite des déménagements. Environ 120 liasses et quatre mètres cubes de ces documents provenant du service vicinal, non versés d'habitude (livrets de cantonniers, etc.), confondus avec les archives départementales pour les mêmes motifs.

Les états de ces documents ont été examinés par les Chefs des Services compétents de la Trésorerie ou du Service vicinal. Ce dernier a continué, à cette occasion, à reprendre une partie de ses archives courantes par les soins de M. Richard, agent voyer cantonal à Mézières.

Nous y avons joint après coup les deux ou trois mètres cubes d'imprimés inutilisables en blanc, de débris de journaux qui encombrant la salle XVI, où ils avaient été mis à part par mon prédécesseur. J'ai cru devoir les examiner à nouveau avec MM. Marciel,, Pommery et Podevin, et ce rebutant travail pratiqué dans un nuage de poussière, n'a pas été inutile. Je me suis aperçu que des documents manuscrits modernes et anciens avaient été apportés par mégarde dans ce tas, sans doute par la négligence des militaires employés au transport des dossiers. On a trouvé notamment une partie du Journal officiel de 1914 (épuisé), une cinquantaine de feuilles volantes de la série B, dont quelques parchemins, enfin un des estampages de pierres tombales jadis donnés par feu le Dr Vincent, de Vouziers, et qui tapissaient le bureau de mon prédécesseur (tombe de Voiry de Chamisso, seigneur d'Andevanne, mort le 24 décembre 1572, et de sa femme. Cet estampage, complètement chiffonné, a été réparé, mais la disparition de ses pareils est tout à fait significative du vandalisme de l'ennemi et de l'abandon dans lequel sont restés les locaux des archives après le départ de ce dernier jusqu'au début de 1919.

Une prochaine vente est en préparation. Elle portera surtout sur les pièces annexes des comptes de gestion (série O) et sur les registres et carnets à souche de la série P dont beaucoup étaient déjà en instance de vente en 1914. Afin de simplifier les formalités et de ne pas perdre de temps, j'ai l'honneur de vous proposer, M. le Préfet, de demander au Conseil général de déléguer, à l'avenir, à la Commission départementale ses droits concernant l'approbation des ventes de papiers.

Vente et impression de l'Inventaire.

M. Gabriel Bouche, 15, rue d'Arches, à Mézières, successeur de M. René, libraire, a vendu un exemplaire du tome 3 (première et deuxième parties) : 35 francs, un du tome 5 : 5 francs. La somme à verser par lui au département s'élève à 52 fr. 50. Les prix de vente de ces volumes ont été récemment augmentés.

Il n'a pas été possible, vu l'installation défectueuse des locaux, de compléter et imprimer le répertoire des archives de Sedan par M. Paul Laurent. Mais j'ai retrouvé, à Fumay, une copie mise au net de l'inventaire des archives de cette ville, par le même, dont deux feuilles viennent déjà d'être imprimées par M. Anciaux, à Charleville.

Dépôt légal.

Le dépôt légal fonctionne effectivement dans les locaux et par les soins du personnel des archives départementales à la suite de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 7 juillet et de votre lettre du 16 juillet 1921. Les dossiers courants ont été versés par la deuxième division par bordereau du 25 juillet 1921.

La circulaire ministérielle du 22 octobre 1921 a été insérée par extraits au n° 21 du *Recueil des Actes administratifs* qui a été communiqué à tous les imprimeurs. D'autres circulaires ont réclamé le dépôt des cartes postales, et particulièrement des vues documentaires des régions dévastées (Voyez achats, dons et réintégrations) et celui des affiches. Il est assez difficile d'ailleurs de connaître tous les imprimeurs éditant des affiches. Beaucoup d'entre eux ignorent leurs obligations et l'intérêt qu'il y aura à l'avenir à consulter un carnet d'enregistrement d'affiches absolument complet. Je dois signaler d'ailleurs à ce point de vue les lacunes forcées et très graves résultant de ce que les vendeurs d'immeubles par exemple s'adressent à des imprimeurs dispersés dans de nombreux départements ; en l'espèce à Paris, Reims et Bar-le-Duc.

Grâce à un système de duplicateur au carbone les trois registres A. B. et C reçoivent les inscriptions en même temps que le bordereau d'envoi du Ministère de l'Intérieur ce qui représente une économie de temps sensible.

L'inscription des périodiques seule a donné lieu à quelques difficultés. Pour ces derniers il ne peut être fait usage en pratique comme le voudrait la circulaire du 22 octobre d'une même numérotation sur les récépissés délivrés au déposant et sur les bordereaux. En effet, malgré de notables améliorations, quant à la régularité des arrivages il n'est jamais certain que tous les fascicules, tous les numéros hebdomadaires d'un bulletin paroissial par exemple parviendront à la fin de chaque semaine.

De plus, si i l'on inscrivait un même périodique chaque semaine quatre fois dans un même mois, les bordereaux ainsi rédigés seraient incohérents, d'une longueur démesurée, d'une lecture et d'une vérification difficiles. Nous avons donc cru ne devoir donner aux périodiques leur numérotage définitif qu'à la fin du mois. Quant au numéro porté sur le récépissé il est celui du carnet de pointage des mêmes périodiques, numéro identique il est vrai pour toute l'année mais qu'il est facile de différencier par l'indication du mois et de la semaine.

Ceci est d'ailleurs recommandé par la circulaire du 22 octobre 1921 pour les dépôts indirects reçus par les Sous-Préfectures.

Par suite d'une erreur de méthode on avait appliqué au début aux non-périodiques une numérotation mensuelle. Il a été facile de la corriger et de la rendre annuelle vu le petit nombre des non périodiques.

En règle générale les non-périodiques envoyés au Ministère ne se composent, pour ce département, que d'affiches d'intérêt exceptionnel relatives à des faits politiques, historiques ou artistiques, d'almanachs ou d'annuaires et comme seuls ouvrages littéraires de quelques recueils de mémoires ou poésies, tous d'origine locale. J'ai cru par application de la page 5 de la circulaire du 22 octobre 1921 attribuer à la bibliothèque des Archives presque tous ces ouvrages ; ils complètent en effet très utilement une collection déjà existante « d'auteurs ardennais » (voyez bibliothèque, entrées).

J'ai fait personnellement de nombreuses réclamations auprès des imprimeurs, et toujours avec succès. Je crois difficile pourtant d'obtenir que ceux-ci adoptent une numérotation continue de toutes leurs productions suivant l'exemple déjà donné par quelques grands imprimeurs. Mais je me propose d'en essayer l'application à Sedan, dont les principaux imprimeurs (Prin, Suzaine, Laroche et Bourguignat) effectuent leurs dépôts indirects avec une régularité exemplaire, le premier même par l'intermédiaire de la commune suburbaine de Balan.

Les imprimeurs sedanais ont eu, en effet, en 1919, à propos d'impression occultes et diffamatoires, l'occasion de constater la garantie qu'offrait pour eux l'institution du dépôt légal.

Aucune autre sous-préfecture n'a reçu de dépôts indirects, sauf ceux de cartes postales. Quelques mairies en ont effectué occasionnellement (Saulces-Monclin et Seraincourt). A part ces dernières, il n'a été imprimé ni estampes ni musique.

Un tirage très restreint de poésies, fait par un libraire de Charleville en 1920 et épuisé, a été déposé en un seul exemplaire et envoyé au Ministère en juin dernier, à la suite d'une démarche auprès de l'auteur.

J'ai cru devoir mettre au courant du dépôt légal tous les secrétaires en raison de leurs absences possibles et de la nécessité d'avoir toujours quelqu'un à même de recevoir les dépôts. C'est dans cette mesure que l'on peut dire que le dépôt légal nuit à leur travail et au mien propre. J'ai remarqué une fois de plus, à cette occasion, combien il aurait été souhaitable au lieu de devoir le former de toutes pièces de trouver un corps d'auxiliaires déjà habitués à un classement minutieux et ayant le souci de la documentation. La même lacune se fait déjà sentir à propos du recrutement des secrétaires de mairie ou des bibliothécaires des ville d'importance moyenne. Il semble que la création d'un diplôme spécial, ayant un caractère accessoire correspondant à un stage et à un programme restreint mais pratique, allégerait la besogne des Archivistes départementaux et leur permettrait en même temps d'étendre leur action.

Archives communales. Conclusions des rapports spéciaux dactylographiés pour les deux exercices précédents.

J'ai pu, dans l'automne de 1921 et le printemps de 1922, à l'occasion du repérage ou de la photographie des vestiges de guerre, puis de l'inspection de la récupération du mobilier artistique (arrêté du 10 avril 1922), disposer de quelques facilités de déplacement en automobile et regagner en partie le temps accordé à ces fonctions supplémentaires et occasionnelles.

Les trente dépôts vus en 1921 et les cinquante et un vus en 1921-22 se répartissent approximativement en six types :

1. Le premier type, le plus répandu, n'est pas heureusement celui qui accuse le plus de perte irréparable, car non seulement l'état civil, mais les délibérations au complet, le cadastre et la moitié des autres séries sont conservés. Mais c'est le type où l'avenir se montre sous le jour le plus critique, car si le secrétaire de mairie, débordé par ailleurs, ne fait pas preuve d'une activité exceptionnelle il y a tout lieu de craindre que le triage général, le relevé et le remplacement des pièces perdues ne soit jamais effectué. Il est très instructif, à ce sujet de parcourir bon nombre d'inventaires rédigés vers 1844, c'est-à-dire immédiatement après une

longue période de désordre. Beaucoup, sauf pour les séries reliées de l'état civil et des délibérations, n'accusent aucun document de plus de dix ans de date. J'espère que les mêmes déperditions pourront être évitées dans les années qui suivront 1922.

Quant aux années 1915 à 1919, il ne faut pas se dissimuler qu'elles soient celles où tous journaux, toute provision de papier pour l'emballage ou pour le feu manquèrent dans de nombreuses communes. En l'absence des secrétaires, bien des pertes ont été possibles.

On peut considérer comme du premier type les communes de Aire, Arnicourt, Bazeilles, Condé-les-Vouziers, Coulommes, Haudrecy, La Férée, Launois, Le Chesne, Liart, Mézières, Omont, Rumigny, Saint-Loup-Terrier, Saint-Marcel, Séry, Tagnon, Thugny, Tournes, Tourteron, Villers-Semeuse, Wagnon et Warcq, Launois et une des quelques communes pour lesquelles il n'existe plus d'inventaire, ni sur place, ni aux archives départementales.

II Pour le type suivant, il n'y a plus guère à envisager de véritables travaux de reclassement, car il ne reste plus en mairie que l'état civil, le cadastre, tout ou partie des délibérations et quelques documents que les secrétaires de mairie, vu le peu de temps dont ils disposaient, ont souvent fort bien choisis. Quant à la bibliothèque administrative, elle n'existe pour ainsi dire plus. A ce type correspondent les archives de : Asfeld, Cornay, Doux, l'Ecaille, Sainte-Vaubourg, Sury ; Vieux-les-Asfeld et Vouziers. A Asfeld, le secrétaire a sauvé tout l'état civil, toutes les délibérations anciennes et quelques titres de propriété modernes.

III. Viennent ensuite les archives réduites à leur plus simple expression : Bertoncourt, Chestres, Doux, Lucquy, Saint-Morel, Sault-les-Rethel, Sugny, Villers-devant-Mouzon, et même des centres importants comme Monthois, Mouzon et Rethel, qui possèdent à peine un ou deux registres d'état civil ou une matrice cadastrale, parfois un plan, au hasard de ce que l'on a retrouvé sous les décombres, rien n'ayant pu être évacué. Lorsque l'évacuation a eu lieu en octobre 1918 on a perdu même les archives de 1914-1918 et les comptes du ravitaillement.

IV. Il est heureusement quelques communes où la vigilance des secrétaires non mobilisés ou de secrétaires intérimaires, anciens commerçants ou simples notables a réussi à écarter toute intrusion, tout déménagement, par exemple à Neufmanil, à Poix-Terron, à Prez et surtout à Balan, qui possède un secrétaire auxiliaire particulièrement dévoué. Dans d'autres cas, un ou deux déménagements ont été opérés sans dégâts, par exemple à Gespunsart, dont l'histoire forme le plus curieux contraste avec les infortunes de Saint-Morel (voyez rapports détaillés dactylographiés). Parfois des instituteurs, aussi revenus dès le début de 1919, ont pu réaliser des classements très présentables et conserver les $\frac{3}{4}$ environ de leurs archives : par exemple, à Aouste, à Biermes, à Bourg-Fidèle, à Dom-le-Mesnil, à Pargny, à Sorbon, à Vandy, à Vaux-Champagne. C'est à ces derniers surtout que je dois mes félicitations et mes encouragements pour l'achèvement de leur travail.

Une autre leçon peut être tirée de ces faits. Il aurait dû exister, en 1914, dans les conventions de la Haye ou seulement dans la législation française, un texte placardé à l'avance, suffisamment connu et répandu, sur lequel les maires se fussent appuyés pour rendre inviolable ne fut-ce qu'un cabinet aux Archives, quelques armoires ou même de simples caisses comme celles qui ont été préparées pour l'évacuation de tant de communes et qui auraient pu bénéficier d'un transport par priorité. Grâce à ce texte, bien des documents coûteux à reconstituer comme l'état civil et le cadastre eussent été sauvés. J'ai signalé d'ailleurs qu'à Saint-Morel le cadastre a servi à l'ennemi à remplacer des vitres et qu'à Tournes quoique conservé il a été étalé sur la

place en manière de dérision. Je crois devoir vous proposer, M. le Préfet, de transformer les lignes ci-dessus en un vœu à soumettre au Conseil général.

(A insérer s'il y a lieu sous le titre : « Sauvetage des Archives municipales en cas d'invasion ou de tout autre danger »).

V. Une conséquence des destructions de guerre est que le type des archives encombrées, si fréquent dans les régions non envahies, s'est fortement raréfié. Je ne l'ai guère trouvé qu'à Sedan, à Prix, à Montcy-Notre-Dame et à Cons-la-Grandville.

Si, à Clavy-Warby, à Joigny, à Thugny et surtout à Rumigny, les débris de la bibliothèque et parfois les archives anciennes sont restées au grenier, c'est faute de temps ou faute de connaissances spéciales pour leur classement.

VI - Enfin, dans les grandes villes, j'ai rencontré certaines Archives en assez mauvaise posture, comme celles de Rocroi, de Carignan et de Sedan, dont la situation ne se justifie pas toujours par les difficultés financières et le manque de locaux. Car il existe deux cas absolument inverses, ceux de Charleville ou de Givet où l'activité d'une seule personne a suffi à obtenir une solution. Je dois mes remerciements particuliers à M. Toupet, à Charleville, et au Colonel Donau, à Givet.

J'espère que les cas d'abandon et de désordre pourront être améliorés, grâce à l'emploi des indemnités de dommages de guerre. Sans me dissimuler qu'il soit peut-être prématuré de provoquer, dès maintenant, l'utilisation de ces dommages, j'ai cru devoir vous proposer d'insérer aux Actes Administratifs N° 12, 3 juillet 1922, une circulaire invitant les maires à demander des avances très limitées pour reconstitution d'archives. Il ne sera certainement accordé qu'une proportion très faible d'avances, mais il importe, dès maintenant, de profiter de la présence, dans telle mairie, d'un secrétaire ancien à la veille de prendre sa retraite et connaissant parfaitement son dépôt. Son travail supplémentaire devra être rémunéré.

De plus, il faut que, dès maintenant, les frais de copie d'un document urgent, tableau de reconnaissance des chemins, titre de propriété ou inventaire des archives puissent être payés sans difficulté par les communes. Enfin et surtout j'ai remarqué que le Ministère de la Justice n'avait pas encore organisé en pratique la reconstitution de l'Etat civil appartenant aux tribunaux, laquelle, pour une mesure d'économie et de méthode, doit être faite en même temps que les copies demandées et payées par les communes. On n'a pas prévu l'intérêt qu'il y aurait à faire reconstituer certaines tables décennales en double par dactylographie ou autrement. Enfin les greffiers ne disposent pas de crédits, leurs tarifs ne sont pas révisés. J'espère donc que des réclamations motivées adressées par les maires et transmises au Ministère de la Justice hâteront la solution de cette question.

Pour les communications faites aux communes sinistrées et les copies prises, voyez-ci-dessus article « Communications » le rapport dactylographié concernant Nouzonville, copies de pièces extraites du dossier concernant la reconstitution des Archives de cette commune, ont d'ailleurs été déjà transmises à la Direction des Archives.

On trouvera également dans la circulaire du 3 juillet un rappel du questionnaire général du 6 septembre 1921, dont je me réserve de donner les résultats au prochain rapport et un programme de dépôt aux Archives départementales au même titre que les Archives anciennes des communes, de certaines archives de la période 1914-1918.

Ces archives, déjà signalés en 1921, sont d'ailleurs et de plus en plus le principal but de mes inspections. Il faudrait éviter que les contestations qui se sont élevées au sujet de la gestion, puis du remboursement du ravitaillement de guerre, n'aient pour effet de provoquer des dissimulations et des destructions de pièces, comme cela s'est fait dans beaucoup de communes en des circonstances un peu différentes, après la Révolution. C'est pour cela que je m'efforce, dans mes rapports dactylographiés, de donner un aperçu de tous les fonds à peu près complets que je rencontre. Voyez, par exemple, Aiglemont, Condé-les-Vouziers, Fumay, Gespunsart, Liart, Prez, Sorbon, Wagnon et Warcq. La bonne conservation de certaines de ces archives contraste d'une façon frappante avec la pauvreté de certaines autres. Pour ne donner qu'un exemple : toutes les communes des Ardennes ont reçu des autorités allemandes un recueil de règlements sur 2 colonnes en allemande et en français, petit in-8° imprimé à Valenciennes, chez Lasseon-Dehon, en 1917. Il n'y a pas trois communes sur dix où ce recueil se trouve encore. Une pareille proportion est tout à fait insuffisante, même en tenant compte des évacuations forcées et des pertes.

Je dois enfin, Monsieur le Préfet, attirer votre attention sur la nécessité des subventions aux secrétaires de mairie de bonne volonté, seul moyen d'enrayer la crise des archives communales. Dans toutes les communes ne disposant pas de dommages de guerre, je serai obligé de faire appel au crédit de 250 francs inscrit sans changement au budget depuis de nombreuses années. Je crois que le relèvement de ce crédit à 600 francs ne sera pas pour le département une dépense exagérée, d'autant que ce crédit n'a jamais été employé depuis 1913, et que je n'ai pas encore fait de propositions pour la répartition en 1922.

Budget.

Les propositions de la circulaire ministérielle du 10 juillet, consécutive à la loi du 11 mai qui met les traitements des archivistes départementaux à la charge du département, ne sont pas arrivées à temps pour être mentionnées sur mon dernier rapport, mais elles ont fait l'objet de vos propositions et de la délibération du Conseil général du 30 octobre 1921, page 1783, Je vous remercie donc, Monsieur le Préfet, de la marque de confiance que vous m'avez donnée par l'octroi d'un supplément de traitement de 3.300 francs et le relèvement du crédit du chapitre 16, article 2, de 1.500 à 2.000 francs. C'est sur ce dernier crédit que sont pris en effet, non seulement les frais de chauffage, mais les achats de livres, de documents et les dépenses de tous genres susceptibles de contribuer au prompt relèvement du dépôt des Ardennes.

Les crédits, dont je vous propose de continuer l'inscription au budget, se décomposent comme suit :

- 24 -

Dépouillement extraordinaire des Archives, achat de cartons, acquisition de documents concernant les archives, chauffage, frais de transport et de manutention, etc.....	2.000
Publication de l'inventaire (Circ. du 12-8-1861).....	1.000
Inspection des Archives Communales (Indemnité forfaitaire)	1.000

Primes d'encouragement aux Secrétaires de Mairie pour rédaction de l'inventaire des archives communales..... 600

Les variantes par rapport en 1922 sont les suivantes : adjonction au libellé de l'article 3 des mots transport et manutention demandée par la circulaire ministérielle du 10 juillet précitée : relèvement à 600 francs du crédit de 250 francs de l'article 5.

Vous trouverez immédiatement ci-dessus, (paragraphe précédent), les motifs pressants de ce relèvement parmi les conclusions de mon rapport sur l'Inspection des Archives communales.

Mézières, le 16 août 1922.

L'Archiviste Départemental

J. Massiet du Biest.